

ABONNEMENT.

Un an. 30 fr.
Six mois. 16
Trois mois. 8

Hors du Département.
Un an. 35 fr.
Six mois. 18

On s'abonne

Chez tous les Libraires
français et étrangers.

ECHO DE L'OUEST

DIEU ET LA FRANCE

Religion. — Famille. — Propriété.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. . . 20 c.
Réclames, — 30
Faits divers, — . . . 75

S'adresser, pour l'insertion
des annonces, à M. PAUL
CODET, imprimeur, place
du Marché-Noir.

On s'abonne

Chez tous les Libraires
français et étrangers.

EUGÈNE DE MIRECOURT,
Rédacteur en chef.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

ADMINISTRATION.
Rue Saint-Jean, n° 8, à Saumur.

LES IMMORTELS PRINCIPES.

Jadis, il y a de cela deux mille ans et plus, au nord de l'Afrique, se trouvait un petit peuple dont l'histoire n'a pas gardé le nom, mais les auteurs anciens nous en rapportent un trait qui vaut la peine d'être redit.

Ce petit peuple pouvait passer pour heureux, bien que tous ses souhaits ne fussent pas accomplis encore.

Vinrent une demi-douzaine de farceurs, partis on ne sait d'où, qui lui promirent de lui donner le bonheur parfait sous forme de lois nouvelles.

Dès lors, tout alla de travers.

Que fit ce petit peuple?...

Il suivit ponctuellement les lois que ces farceurs lui avaient données; il décréta que ces gens-là étaient les envoyés des dieux; il leur éleva un temple, et, chaque semaine, on y offrait des sacrifices en leur honneur.

Vous vous récriez... vous dites que l'on ne peut pas être naïf à ce point-là!...

Parbleu si! on peut l'être. La preuve, c'est que je connais aujourd'hui une nation très-spirituelle, très-intelligente, digne d'être mise en mille choses au premier rang... et qui fait exactement ce que faisait ce petit peuple dont je parlais d'abord.

Durant quatorze siècles, — rien que cela! — cette nation avait prospéré sous des lois qui n'étaient pas l'idéal du bien peut-être, mais que l'on pouvait améliorer, que l'on améliorerait sans cesse, et qui, somme toute, lui donnaient le bonheur.

Un beau jour, au milieu d'un trouble habilement préparé, un certain nombre d'hommes, rêveurs, parleurs et ambitieux, s'avisèrent de proclamer qu'il fallait tout

changer. Il fallait, selon eux, s'inspirer désormais d'un esprit nouveau, et cet esprit, il y a environ quatre-vingts ans, ils le condensèrent en une série de formules déclamatoires, — les unes vraies comme un mot de La Palisse, — les autres fausses à faire pitié, et contenant en germe toutes les erreurs et toutes les catastrophes... Un mot résume tous leurs principes: à bas l'autorité, quelle qu'elle soit!...

Ces principes, ils les déclarent immortels.

Que fit la nation?

Elle applaudit à outrance, et décréta que la raison datait de ce jour-là.

Seulement, voici ce qui arriva:

Depuis l'invasion de cet esprit nouveau, la nation dont je parle a vu fonctionner chez elle la guillotine durant trois ans; elle a vu persécuter, expulser, tuer ce qui faisait son honneur; elle a fabriqué, démolie une vingtaine de constitutions; elle a pris, chassé, repris tous les maîtres possibles.

En ce pays-là, chaque soir, quand on va se coucher, on se demande avec inquiétude si l'on ne s'éveillera pas le lendemain au bruit des coups de fusil. Les honnêtes gens tremblent toujours; les mauvais sont toujours pleins d'audace et d'espoir. Quant aux affaires, elles vont comme elles peuvent!...

N'importe! la nation continue à adorer les immortels principes. Si Dieu ne guérit pas sa folie, elle en mourra...

Eh! eh! ne trouvez-vous pas que cette grande nation-là ressemble terriblement au petit peuple dont la sottise semblait invraisemblable!...

Mais, dites-vous, où se trouve donc cette nation sur la carte?...

Répondez pour moi, cela vaudra mieux: la meilleure leçon est celle que l'on se donne à soi-même.

CHARLES DUBOIS.

Voici le premier des fameux principes immortels de 89. *Ab uno disce omnes*:

« Les hommes naissent et demeurent LIBRES, etc. »

Article immortel, en effet, comme la bêtise humaine.

Il est fait mention dans l'Écriture d'un animal qui exprime, pour son compte et à son profit, ce sentiment des constituants de 89: c'est l'âne, mais l'âne à cette époque de la vie où le jugement n'est pas formé et où l'âne n'est encore que l'ânon.

Job en fait la remarque, et comme d'une épée à deux tranchants il frappe à la fois la superbe du jeune âne et la stupidité du constituant de 89: *Vir vanus in superbiam erigitur, et tanquam pullum onagri se liberum natum putat.* (Job XI, 12.)

Ce qui prouve d'ailleurs la haute anti-quité du principe.

Choses du jour.

On nous rapporte une nouvelle affirmée par des témoins très-graves; mais elle est si étrange que nous refusons d'y croire. Aussi nous ne la rapportons que pour montrer à quels bruits l'attitude équivoque du gouvernement peut donner créance.

On dit donc que M. Thiers aurait convoqué récemment les membres de l'extrême-gauche et les sommités du parti radical à une entrevue, afin d'aviser ensemble aux moyens de sauver la République menacée. Seulement comme l'entrevue ne pouvait

avoir lieu ni à Versailles, ni à Paris sans être remarquée et fâcheusement commentée, c'est à Neuilly qu'on se serait donné rendez-vous. Les radicaux n'auraient fait aucune difficulté de se rendre à ces ouvertures, et l'on cite entre autres M. Mottu et M. Ranc comme ayant été du conciliabule de Neuilly.

Les journaux officieux ne sont pas tendres pour les prétendants monarchiques, — peste!

« Et maintenant, dit le *Bien public*, qu'ils soient mis ensemble (les prétendants), eux et leur race, dans un clos: qu'on les y lâche, qu'ils se dévorent, et qu'il n'en reste plus que les queues; tel est mon souhait le plus ardent, car il n'est pas permis d'emb...nuyer un peuple comme ils le font ou le laissent faire depuis six mois. »

C'est de bien mauvais goût.

N'importe, ces accès d'humeur et de grossièreté nous plaisent chez les officieux. Tout cela est de mauvais augure pour le succès de la loi sur la presse et pour la paix du ménage formé à Bordeaux entre le Président et l'Assemblée.

On affirme à Versailles, — et ce bruit depuis deux jours prend de la consistance, — que M. Thiers serait résolu à demander par un plébiscite la confirmation et la prolongation des pouvoirs personnels dont il est investi.

Un vrai truc à la Napoléon III.

M. Thiers oublie que le dernier plébiscite a signé le billet d'enterrement de l'Empire.

« Maintenant, dit un journal qui raisonne juste, nos députés doivent comprendre com-

Feuilleton de l'Écho de l'Ouest.

AVANT, PENDANT ET APRÈS
LA TERREUR

Extraits des gazettes françaises indépendantes, publiées à l'étranger de 1788 à 1794.

(Suite.)

Février 1788.

Les parlements n'en finissent plus avec leurs remontrances. En vérité, cela tourne à la sédition.

Quand les lois proposées seraient mauvaises, est-il nécessaire de donner carrière à tant d'humeur. Est-ce un exemple utile au peuple?

La cour est dans une vive inquiétude.

On songe très-sérieusement à convoquer les États généraux. Ils s'assembleraient en Touraine, et la famille royale habiterait Chambord.

Une scène bien ridicule s'est passée l'autre jour au théâtre de l'Ambigu-Comique.

Puisque le talent sublime des comédiens est si dangereux pour l'excessive sensibilité de ces dames, que ne restent-elles à la maison, pour y soigner leur mari et leurs enfants?

C'était pendant la pantomime de *Dorothée*; on donnait cette pièce pour la clôture.

Au moment où l'héroïne se prépare à marcher au supplice, voilà tout à coup la marquise de G***

qui se renverse au fond de sa loge en poussant des cris aigus, et avec les symptômes d'une convulsion effrayante.

Tant d'effet produit par une pantomime, est-ce assez bizarre?

Il fallut reconduire cette nerveuse personne à son domicile, où elle se livre maintenant, il ne faut pas en douter, à la délicieuse jouissance d'avoir acquis la réputation de l'une des femmes les plus sensibles de la capitale.

Quelle misère! et comme cela prouve le profond dérèglement des âmes!

Depuis que la manie des *folles par amour* est passée de mode, tous les cerveaux femelles sont entichés de la prétention de montrer leur extravagante sensibilité, même à ceux qui ne tiennent pas à la connaître.

Nous trouvons, à la fin du dernier numéro de l'*Année littéraire*, qui se réimprime avec approbation et privilège du roi, une diatribe terrible contre l'Académie.

Il paraît que M. d'Alembert, dans un rapport qu'il rédigea peu d'années avant de mourir, insinue que l'Académie n'est pas seulement créée pour maintenir la pureté de la langue et du goût, mais qu'elle a pour but essentiel d'empêcher les auteurs d'écrire contre la religion et contre les mœurs.

Ce langage est singulier dans la bouche d'un philosophe. Surtout il n'est pas adroit.

Voici la réponse écrasante du journaliste:

« Si le principal avantage que l'État retire de cette académie, dit-il, est d'arrêter le torrent des ouvrages dirigés contre la religion et contre les mœurs, il s'ensuit qu'elle est parfaitement inutile, car nous sommes inondés de livres impies et licencieux. »

« La plupart des auteurs préfèrent au titre frivole d'académicien le plaisir d'être lus, la réputation d'esprits forts et la vogue que donnent à leurs ouvrages l'impunité et la licence. L'espoir d'un fauteuil académique n'a point arrêté Jean-Jacques Rousseau, ni l'abbé Raynal, ni Helvétius, ni Diderot, ni Crébillon fils, ni tant d'autres. »

« Ceux que leurs prétentions à l'Académie forcent à être circonspects n'ont-ils pas toujours la ressource du mystère et de l'anonyme? Combien, après avoir obtenu les honneurs académiques, se sont dédommagés de la contrainte qu'ils s'étaient imposée! Leur dignité littéraire n'a servi qu'à donner plus d'autorité et plus de vogue à leurs productions coupables. »

« Qui a jamais plus outragé les mœurs et la religion que Voltaire? Cependant l'auteur de la *Pucelle* n'en a pas moins été l'oracle, le chef, le patriarche de l'Académie française, qui semble avoir consacré par ce culte vil et honteux toutes les infamies de son idole. »

« En général, les académies sont plus nuisibles qu'utiles aux lettres, parce qu'elles fomentent infailliblement les intrigues, les factions, les cabales; parce que nécessairement la médiocrité y do-

mine (1); parce qu'elles introduisent un despotisme littéraire aussi funeste aux arts et aux talents que le despotisme civil l'est aux États et aux peuples. »

Voilà des raisons triomphantes, et le rapport de M. d'Alembert est drapé de main de maître.

IV

Un coquin d'abbé. — La Cour devient économe. — Quelques séditieux punis. — On ferait mieux de s'occuper au parlement de la question des cabriolets. — M. Necker et son livre. — Un nouveau théâtre. — Les fagots de l'Académie.

Mars 1788.

Nous donnions, il y a quinze jours, une anecdote rimée de l'abbé de Schosne, sans avoir aucune espèce de renseignements sur sa personne, et nous apprenons aujourd'hui que c'est un de ces abbés petits maîtres, oisifs, ambitieux, bavards, dont est surchargé le pavé de Paris.

Voulant être agréable au duc de D..., un de ses protecteurs, qui porte le nom de Charles, il n'a cru pouvoir mieux atteindre son but qu'en flattant les goûts du personnage, c'est-à-dire en lui servant un écrit saturé de sacrilège et de blasphème.

Bref, il publia, pour lui plaire, une satire odieuse contre saint Charles Borromée, qu'il représente comme un *bigot imbécile*.

On a cru tout d'abord que cet abbé de Schosne irait à Saint-Lazare tenir compagnie à Sylvain Ma-

(1) Comme hier et aujourd'hui se ressemblent!

bien il est dangereux de laisser oublier qu'ils sont constituants, et qu'ils peuvent, sans blesser aucun droit, remplacer le gouvernement actuel par la monarchie. C'est une vérité que beaucoup de républicains oublient, ou même nient effrontément. Loin de savoir gré à la majorité monarchique d'avoir fait violence à ses sentiments et maintenu provisoirement la forme républicaine, qu'elle aurait pu faire disparaître à Bordeaux, on l'accuse de conspirer, lorsqu'elle songe, après un essai de douze mois, à mettre fin au provisoire.

La Fontaine avait bien raison de le dire :

Ce qu'on donne aux méchants, toujours on le re-
Pour tirer d'eux ce qu'on leur prête, [grette :
Il faut que l'on en vienne aux coups ;
Il faut plaider, il faut combattre.
Laissez-leur prendre un pied chez vous,
Ils en auront bientôt pris quatre.

C'est une morale que la majorité de l'Assemblée fera bien de méditer.

* *

Il paraît certain que M. Fournier, représentant de France en Suède, a été nommé ministre de France près le roi d'Italie. Il ne partira qu'après la discussion des pétitions catholiques qui viendra samedi, et je ne serais pas étonné que sa nomination ne parût pas à l'*Officiel* avant dimanche.

M. Fournier est un personnage trop connu, et qui n'aura pas très à cœur l'honneur catholique de la France.

En Suède, dans son ancien poste de diplomate, on l'a vu plutôt étranger à cet intérêt. Il n'aura ni peur des fêtes du Quirinal, ni souci des deuils du Vatican.

Le choix de M. Fournier ajoute aux obligations des députés catholiques. C'est un plus grand devoir pour eux de se montrer fermes dans le débat qui suivra le rapport des pétitions. Il est d'autant plus urgent d'affirmer et de réserver les droits du Saint-Père, que l'ambassadeur de France sera lui-même plus disposé à les abandonner.

* *

Nous donnerons, dans notre prochain numéro, une analyse succincte du procès de Rouen.

En attendant, nous devons signaler l'odieuse conduite du *Siècle*, qui s'applique à travestir le compte-rendu des débats de ce procès. Le *Siècle* qui, de son propre aveu, ne penchait pas naguère entre la Commune et Versailles, non-seulement penche, dans

l'affaire Janvier de la Motte, mais tombe à bras raccourcis sur le prévenu qui n'en peut mais.

Ah! quand il s'agissait des Ferré et C^{ie}, le *Siècle* respectait dans ces pétroleurs leur caractère d'accusés, d'innocents à la rigueur jusqu'au jour du jugement. Mais, quand il s'agit d'un homme du monde, d'un préfet de cet empire sous lequel feu M. Havin, directeur du *Siècle*, remplissait si consciencieusement son mandat d'opposition officielle, le *Siècle* est impitoyable. Il remplit le rôle d'accusateur public.

On n'a jamais rien vu de plus inique et de plus misérable.

Le *Siècle* ferait mieux d'ouvrir une enquête sur l'emprunt de Londres et sur les déprédations des hommes du 4 Septembre.

Etranger.

PRUSSE. — La *Gazette de Francfort* publie une correspondance de Berlin, dans laquelle on lit les lignes suivantes : « L'attentat ultramontain à la vie de M. de Bismark a rencontré dans le public une défiance remarquable. Plusieurs circonstances concourent pour faire de cet attentat un simple artifice officieux, et notamment cette circonstance qu'on le connaissait déjà plusieurs jours avant de l'avoir découvert. Ceci nous rappelle malgré nous les petits coups d'État de Louis-Napoléon. »

LA PLATA. — Le dernier courrier nous apporte de tristes nouvelles.

L'explosion d'un soulèvement général s'est opérée aux cris de : « Mort aux étrangers ! » par les Ganchos du district de Tandil, dans la République Argentine.

Un grand nombre de victimes sont déjà tombées sous les coups des insurgés.

Le gouvernement de Buenos-Ayres a pris, dès la première nouvelle, les mesures les plus énergiques pour comprimer ce mouvement dont le seul mot d'ordre paraît devoir être le massacre.

Si prompt que soit la répression, elle ne saurait empêcher qu'il y ait de grands malheurs à déplorer.

TROUBLES D'ANVERS.

On écrit de cette ville :

L'or bonapartiste n'est pas étranger aux manifestations de la place Verte. Hier au soir un homme d'un certain âge, bien mis

et décoré, s'approche d'un jeune apprenti attaché à une maison d'orfèvrerie de la ville, et qui assistait en simple curieux aux manifestations communardes :

« Je te donne un franc, lui dit-il, si tu cries : Vive Napoléon ! »

— Vous m'en donneriez cinq, répond l'apprenti, que je ne crierais pas.

— En voilà dix, réplique l'homme décoré. »

L'enfant refuse de crier et repousse avec énergie l'offre du tentateur, car il n'y a pas de personnage plus impopulaire à Anvers et en Belgique que l'homme de Sedan. Mais la scène a sa signification et vaut la peine d'être rapportée.

Quoi qu'il en soit, l'excellente population d'Anvers est profondément attristée des odieuses machinations qui viennent d'aboutir au départ du comte de Chambord. C'est une humiliation pour cette pacifique et hospitalière cité et une perte considérable pour son commerce.

Il y avait surtout à Anvers un délégué des clubs de Paris, nommé Pierre Lerouge. C'est un ancien rédacteur du *Peuple souverain*, démagogue à trente-six carats, orateur du ruisseau, et professeur de barricades en temps et lieu.

Perché, pendant le fameux meeting, sur un billard de la taverne Peters, il s'écriait :

— Savez-vous ce que c'est que Chambord ? C'est le lieutenant et l'ambassadeur du Pape ? Donc il faut continuer vos manifestations, il faut affirmer que vous êtes sympathiques à la République....

— La République à l'essai ? dit une voix.

Pierre Lerouge fit semblant de ne pas entendre et continua :

— C'est la seule attitude qui convient au peuple belge, chez lequel la libre-pensée a trouvé tant d'échos. A bas Chambord ! Continuons de manifester !

On ne peut pas avoir une preuve plus claire de la complicité directe, dans ces troubles, des utopistes et des agents de la République universelle.

TROUBLES DE LILLE.

Nous avons cru d'abord à des exagérations et nous n'avions pas donné de détails sur les démonstrations scandaleuses faites à la gare de Lille.

Voici un article du *Mémorial*, feuille du crû, qui certes n'est pas légitimiste :

réchal ; mais il paraît que le puissant protecteur le couvre de son égide.

La police laisse en repos ce coquin d'abbé.

Peut-on pousser l'oubli des bienséances publiques au point de calomnier aussi impudemment un prélat illustre, un héros de l'humanité, dont la mémoire est précieuse à tous les cœurs honnêtes ? Et ce n'est point uniquement ici l'insulte faite à la religion que je considère, c'est l'outrage fait au bon sens, à la vérité, à la philosophie ; c'est l'injustice d'un poète frivole et lâche envers l'un des hommes les plus dignes du respect de la postérité, par les services qu'il a rendus à sa patrie et à ses concitoyens.

Saint Charles Borromée périt victime de son amour du bien public et de sa charité pour son peuple, auquel il sacrifia santé, repos, fortune, et tous les agréments dont il pouvait jouir en ce monde.

Qu'un aussi indécent persiflage soit l'œuvre d'un abbé, c'est une singularité tout à fait piquante pour les philosophes.

Pour nous, c'est un signe de plus de l'immoralité du siècle, à joindre à tant d'autres qui nous font trembler pour l'avenir.

* *

Avril 1788.

Dans un édit signé à Versailles, le roi ordonne la démolition ou la vente de ses châteaux de la Muette, de Madrid (1), de Vincennes et de Blois, ainsi que

(1) Habitation de plaisance de la cour, située au bois de Boulogne.

l'aliénation à Paris de toutes les maisons qui lui appartiennent, et qui ne sont pas comprises dans les plans ou projets définitivement arrêtés pour l'isolement du Louvre.

Le 15 mars, la chambre des comptes a enregistré un autre édit portant suppression de diverses charges de la maison de la reine.

En voici le préambule :

« Un règlement du 9 août dernier annonce que la reine, notre chère épouse et compagne, désirant concourir avec nous à l'exécution des projets d'économie qu'exige, en ce moment, l'état de nos finances, avait arrêté un plan de réforme pour les dépenses de sa maison, réforme qui devait produire un bénéfice annuel pour le trésor royal de plus de neuf cent mille livres. Il aurait été satisfaisant pour nous que cette opération eût pu s'exécuter sans exiger aucune suppression des charges de la maison de la reine ; mais nous avons reconnu qu'il était impossible d'établir les économies proposées sans retrancher un nombre assez considérable de ces charges, etc. »

« Signé : LOUIS. »

* *

Certes, voilà une belle conduite et de nobles sacrifices.

Excellents cœurs de princes ! Vous verrez qu'ils seront victimes quelque jour de leur bonté même.

Les parlements continuent de jeter feu et flamme et de susciter à l'État des querelles interminables. Ceux de Besançon et de Grenoble refusent d'enre-

gistrer l'édit relatif aux protestants. Celui de Paris, toutes chambres assemblées, demande l'abolition des lettres de cachet.

Enfin il n'y a pas jusqu'aux cours de Rouen, de Metz et de Douai qui ne lancent des arrêts foudroyants.

C'est une fièvre chaude universelle.

Décidément, le roi se fâche. Il vient d'envoyer à Metz le comte de Damas, et le prince de Robecq à Douai, leur donnant l'ordre de faire biffer, en leur présence et sous leurs yeux, tous ces arrêts impertinents.

Pour ce qui est des parlementaires parisiens, voici la réponse qu'ils ont reçue :

« Messieurs,

« Je vous avais fait défense de donner aucune suite à vos représentations. Ce n'est pas en contrevenant à cette défense que vous obtiendrez le retour des magistrats que j'ai cru devoir punir (1). D'ailleurs, je n'ai rien à ajouter à ma dernière réponse. Je vous ai dit que la liberté de mes sujets m'est aussi chère qu'à eux-mêmes et à vous tous ; mais je ne souffrirai pas que mon parlement s'élève contre l'exercice d'un pouvoir, auquel les familles ont souvent dû la conservation de leur honneur, et l'État sa tranquillité. Mon parlement doit se reposer avec respect et en silence sur ma sagesse. Je

(1) Deux membres du parlement, MM. Freteau et Sabatier, plus ardents que les autres à la résistance, avaient été enlevés par la police. (Note du journaliste.)

Malgré la précaution ordonnée par l'autorité de faire passer les voyageurs dans la rue des Buisses, ils ont été accueillis à la gare par des cris, des huées et des sifflets. On se jeta sur les voitures qui attendaient. Déjà l'une d'elles avait ses glaces brisées ; on coupait les traits des chevaux. Le domestique essayait de se défendre et on lui tombait dessus, lorsqu'une voix démocratique s'écria : « Ne frappez pas les domestiques, mais les maîtres vous pouvez le faire ! » Les voitures partirent.

A l'arrivée des voyageurs l'assaut fut complet, et la mêlée très-vive. On attaqua des dames au coin de la rue des Buisses ; des curieux ont été frappés. Les uns se réfugient dans des boutiques, où on les poursuit et dont on casse les vitres ; d'autres courent dans la rue de la Gare, poursuivis, frappés, insultés par des braves qui se mettent quarante pour frapper un homme. Une dame en voiture avec son fils, presque un enfant, se voit frappée ainsi que son fils d'une manière odieuse et n'est sauvée que par l'énergie de MM. V... et C..., qui passaient.

Un autre, M. Pajot, avoué, fils du député, est assailli avec fureur. N'ayant d'autre arme que son parapluie il s'en sert pour se protéger. Suivi, insulté par ces hommes ivres de fureur, il parvint à gagner d'abord le poste de la Grande-Place, puis le *Cercle*, où il se réfugie, toujours poursuivi par les cris de : A bas Pajot ! cris qui s'adressaient à son père pour qui on le prenait.

Pendant ce temps, une autre partie de cette manifestation si patriotique s'est rendue chez M^{me} Pajot, la mère, femme du député, brisant les carreaux à ses fenêtres et insultant le père et les fils. M^{me} Pajot est âgée et infirme. Elle était seule chez elle avec ses domestiques. On craint pour sa santé. Puis on est allé chez M. Pajot l'avoué, celui qui revenait d'Anvers. M^{me} Pajot était également seule chez elle. Ses fenêtres ont été brisées, et aujourd'hui on a ramassé dans son salon des pierres plus grosses que les deux poings et des gros sous enroulés dans du papier.

Telle est à peu près la physionomie matérielle de cette échauffourée. La police n'a pas paru, et pendant trois heures, de dix heures du matin à une heure, une bande de sauvages a pu attaquer des citoyens inoffensifs, les frapper, briser des portes et des fenêtres, insulter et maltraiter des femmes et des enfants ; des énergumènes ont pu commettre tous ces désordres sans qu'un agent de police, sans qu'un soldat ait paru pour les empêcher ou les arrêter. Le repos d'une ville entière a été troublé sans que la police s'en soit souciée le moins du monde !

Et qu'on ne vienne pas dire qu'elle a été surprise par l'événement. Il était prévu, annoncé, à telles enseignes que, sur un avis de l'autorité supérieure, le convoi ramenant les voyageurs avait débarqué sur le quai des marchandises attenant à la rue des Buisses. On était donc très-prévenu.

Une lettre de M. Pajot, député du Var, publiée dans la *Vraie France* de Lille, confirme ces lâches agressions, et montre la liberté dont on jouit sous l'honnête république de M. Barthélemy Saint-Hilaire.

Liberté, oui, c'est possible : mais pour les communaux, pour eux seuls.

vous défends de donner aucune suite à vos délibérations sur cet objet. Signé : LOUIS. »

* *

Les cabriolets écrasent les gens dans Paris avec la plus entière impunité, sans que le parlement, qui s'occupe d'une foule d'autres choses avec tant d'ardeur, paraisse même songer à mettre ordre à cela.

M. Tourneport, magistrat respectable, ancien conseiller à la sénéchaussée de Poitiers et lieutenant-général de police de la même ville, venait à Paris tous les ans pour ses affaires privées et pour celles de sa charge. Dans la soirée du 25 mars, il descendait le Pont-Neuf, allant par la rue Dauphine rendre visite au curé de Saint-André-des-Arts, son ami, lorsqu'un cabriolet l'a renversé et lui a passé sur le corps. L'infortuné vieillard a expiré sans se reconnaître.

On l'a rapporté mort dans un hôtel de la rue Saint-Germain-l'Auxerrois, où il logeait.

Quant au maître de la voiture, il a continué sa route à la faveur de la nuit, et le misérable échappe ainsi au châtement.

Ce qu'il y a de singulier dans ce beau pays de France, c'est qu'on y parle sans relâche des *droits de l'humanité*, et qu'on semble plaindre à peine le citoyen précieux, écrasé sous les roues d'un char qui transporte quelque fainéant à une partie de plaisir ou chez des courtisanes.

On marcherait demain en sûreté dans Paris, si

Faits et propos du jour.

Partout s'organisent les comités de Dames pour l'œuvre de la libération du territoire. A Parthenay (Deux-Sèvres), presque à nos portes, un comité de ce genre se constituait hier.

On écrit de Paris que les dames du huitième arrondissement viennent également de constituer le leur.

Ce comité est ainsi composé :

Mesdames

V^e J.-F. Cail, présidente du comité central et de la 9^e section ; L. Gallay, présidente ; comtesse de Sartiges, vice-présidente ; comtesse Sieyes, secrétaire ; Cartier, trésorière (1^{re} section) ; baronne Hottinguer, née Delessert (2^e section) ; Denormandie ; Gaudin (3^e section) ; duchesse Decazes, vice-présidente du comité central (4^e section) ; Lepel-Cointet ; J. Manuel (5^e section) ; Girardeau ; C. Touchard (6^e section) ; baronne Evain (7^e section) ; S. de Vallée (8^e section) ; St-C. Drouyn de Lhuys, vice-présidente du comité central (9^e section) ; E. Gallet ; La Grange de Langre (10^e section) ; H. Raoul Duval (11^e section) ; S. Dalligny (12^e section).

Toutes ces dames sont remplies de zèle et d'enthousiasme.

— Nous irons frapper partout, disent-elles. Il est impossible qu'on nous repousse, lorsque nous entrerons en disant : *Pour la patrie, s'il vous plaît !*

Gygès, le spirituel chroniqueur de *Paris-Journal*, commet l'indiscrétion suivante :

M. Mottu a dîné avant-hier soir à côté de moi, au restaurant Noël, passage des Princes.

Il a dépensé 21 francs, et voici son menu :

Huîtres.
Potasque bisque.
Sole au vin blanc.
Rognons brochettes, pommes paille.
Pâté de foie gras.
Dessert, vins assortis.

On voit que la démocratie radicale se nourrit bien.

TOUJOURS LA NOUVELLE ÉDUCATION. — Hier, à midi un quart, au moment où il sortait de l'église Saint-Nicolas, M. l'abbé Duhamel a été hué, rue Turbigo, par une bande de gamins qui se tenaient vis-à-vis des baraques attenantes à l'église.

Ces commeneux en herbe l'ont poursuivi jusqu'à ce que l'abbé, se retournant sur ses agresseurs, souffleta l'un d'eux, qui eut

l'audace de lui rendre le soufflet et s'enfuit ensuite.

M. Duhamel alla immédiatement porter plainte au poste voisin, où on lui donna un agent en bourgeois pour l'accompagner chez lui. En repassant devant les baraques, une marchande de filets, Émilie C..., interpella l'abbé d'une façon des plus grossières et fut immédiatement mise en état d'arrestation.

Les médecins cherchaient depuis longtemps un terme pour définir l'enrouement particulier qui caractérise les voyous de Belleville.

Un savant de province vient de découvrir le mot qui manquait.

Il appelle cela : la « crapulo-laryngite ! »

Au conseil de guerre :

— Accusé, pourquoi avez-vous incendié la maison que vous habitez ?

— Je devais trois termes à mon propriétaire.

Le *Mois de saint Joseph*, d'après les docteurs et les saints (280 pages in-32, chez Poussielgue, rue Cassette, à Paris), « n'est pas seulement un opuscule de piété ordinaire, mais un livre substantiel plein de doctrine et d'onction. » Ces paroles sont de M^{sr} l'évêque de Grenoble, dans l'approbation dont il a honoré cet ouvrage.

Chronique de l'Ouest

ET

CHRONIQUE LOCALE

Demain dimanche, 3 mars, aura lieu à Saint-Maurice d'Angers, après la messe de midi, la réunion générale des associés de l'œuvre de l'Adoption. Sermon par le R. P. de Lasplane de l'ordre des frères Prêcheurs. Quête et chants.

La Société de Sainte-Cécile donne dimanche prochain une deuxième matinée musicale au profit de l'Œuvre de la délivrance du pays.

M. G. Prieur-Duperray a composé pour cette circonstance un chant, avec accompagnement d'orchestre, intitulé :

RÉDEMPTION DE LA FRANCE.

On lit dans *l'Indépendance bretonne*, journal de Nantes :

mieux fait de se taire et de songer que la France est de force à démembler l'Europe, avant de perdre un pouce de territoire (1).

Partout du désordre et partout de la fièvre.

La Sorbonne elle-même est en rumeur. Elle condamne le nouvel écrit de M. Necker, intitulé : *De l'importance des opinions religieuses*, et s'indigne de voir un fils de Calvin nommer opinions ce qui doit être regardé comme principes de foi.

Cette œuvre de l'ancien ministre n'est, au demeurant, qu'une rapsodie ridicule et déclamatoire.

Il vient d'en paraître une réfutation sous cette rubrique : *Réponse préliminaire*, adressée à lord Pembroke.

Nos lecteurs nous sauront gré de leur en citer quelques passages.

« Vous demandez, Milord, ce que fait M. Necker à Paris, depuis qu'il n'est plus à la tête de l'administration des finances : il laisse voir son dépit de n'être plus ministre et fait des livres. Le dernier qu'il vient de publier est si gros, qu'on dirait qu'il renferme la science universelle ; mais ce qu'il contient n'est rien moins que du savoir. De grands mots juchés sur des échasses, des phrases quintessenciées, beaucoup de métaphysique d'école, une théologie lourde et une morale pesante forment ce prodigieux volume.

(1) Cela fut prouvé, par les guerres de la République et de l'Empire. — Mais aujourd'hui ?..

Il paraît certain que M. le maire Leloup avait bien donné sa démission ; ce magistrat l'a retirée. On dit que c'est sur les instances de M. le préfet, mais il se dit tant de choses. Quant aux motifs de cette démission, ils étaient multiples. Ils n'ont pas, d'ailleurs, cessé d'exister.

Ce matin à 4 heures, un incendie qui aurait pu avoir les suites les plus graves a éclaté rue de la Petite-Bilange, dans un magasin de rouennerie de M. Gallais.

Le feu brûlait évidemment depuis la veille ; lorsqu'on s'est aperçu que toutes les marchandises étaient déjà atteintes, et que les flammes consumaient le plancher de la chambre à coucher de M. et M^{me} Gallais et de leurs enfants.

Quelques instants de plus, ce plancher eût pu s'effondrer, entraînant dans sa chute toute une famille.

Deux pompes de la ville ont été amenées sur les lieux, et en moins d'une heure ce feu a été éteint complètement. Aussi les pertes principales sont en marchandises.

Tout était assuré. La cause de ce sinistre est inconnue.

Variétés.

LES PRINCES D'ORLÉANS

LEUR HISTOIRE.

VI

Blessé à la tempe gauche en se précipitant au sein d'une mêlée furieuse, où son régiment le suivit et décida la retraite des Arabes, Montpensier fut porté pour la croix. En même temps il reçut l'épaulette de chef d'escadrons.

Vers le milieu de l'année 1845, après avoir accompagné le roi son père dans un voyage à Londres, il revint en Algérie combattre les Kabyles de l'Ouarensinis.

Comme, après la soumission de cette tribu, la guerre devenait beaucoup moins sérieuse, et que même, si je ne me trompe, il y avait suspension d'armes, on mit à ses ordres un vaisseau de l'Etat, pour satisfaire au désir qu'il manifestait de visiter Tunis, l'Égypte, la Syrie, Constantinople et la Grèce.

Il était alors grand-croix de la Légion d'Honneur et général de brigade.

Le 10 octobre 1846, Montpensier, traînant à sa suite une véritable phalange de journalistes et d'hommes de lettres, se ren-

dit à Madrid, où il contracta mariage avec Marie-Louise-Ferdinande de Bourbon, sœur d'Isabelle II. C'était la solution définitive du grand problème des mariages espagnols, si désagréables à l'Angleterre. Sa Majesté le roi-citoyen et ses diplomates avaient presque désespéré de les conclure (1).

Banni de France avec tous les siens, Montpensier ne séjourna que peu de temps en Angleterre. Il passa en Hollande et presque aussitôt en Espagne. Presque toujours sa résidence fut à Séville.

En 1859, la reine, sa belle-sœur, le nomma capitaine-général de l'armée espagnole.

Sa personnalité, dit Vapereau, n'est guère arrivée au premier plan qu'à l'époque de la chute d'Isabelle. Dans les crises qui la précédèrent, le duc fut invité dès le mois de juillet 1868, par le ministre Gonzalès à quitter l'Espagne, *comme pouvant servir de drapeau aux ennemis des institutions espagnoles*. Avant de quitter le territoire, il envoya à la reine la démission de son grade dans l'armée, et lui fit rendre toutes les décorations qu'il avait reçues d'elle.

Après le triomphe de la révolution de septembre, il reconnut le gouvernement provisoire, et demanda l'autorisation de revenir à Séville.

La candidature du duc de Montpensier au trône vacant fut une des premières proposées et la plus sérieusement soutenue par divers organes de la presse espagnole et étrangère. On a beaucoup discuté ses chances de succès, ainsi que l'opposition que lui faisait le gouvernement de Napoléon III.

Pendant l'année 1869, les troubles de l'Espagne, mettant en danger l'institution monarchique elle-même, on finit par ne plus s'occuper que fort peu des compétitions personnelles. Toutefois la présence du prince en Espagne a provoqué à plusieurs reprises des manifestations favorables et hostiles.

On sait l'histoire de ce triste duel où il tua son cousin : Montpensier n'avait pas été le provocateur.

Nous ne pouvons pas terminer ce petit volume consacré aux princes d'Orléans, sans parler du chef actuel de la branche cadette, Louis-Philippe-Albert, comte de Paris, né le 24 août 1836, quatre ans avant la sinistre catastrophe qui le priva de son père.

La veuve du duc d'Orléans quitta la France après la mort de son époux.

(1) Le duc de Montpensier est celui des princes d'Orléans qui a la famille la plus nombreuse, quatre filles et deux fils.

le parlement affichait au coin des rues un arrêté de ce genre :

« Il sera fait grâce à tout piéton qui aura tué un fou conduisant un cabriolet. »

On est décidé plus que jamais à traiter les parlementaires en véritables séditieux.

A Toulouse, le 29 mars, un huissier de la chaîne s'est présenté de très-bonne heure, avec main forte, chez M. de Catelan, avocat-général, prévenu d'avoir parlé insolamment contre le ministère. Il a signifié au jeune orateur une lettre de cachet, qui le constituait prisonnier de la part du roi et ordonnait sa translation au château de Lourdes, près de Bagnères.

Le détenu est parti sur-le-champ sans bruit et sans scandale.

Cette mesure énergique d'autorité produit de l'effet sur les Parisiens, d'autant plus que, ces jours derniers, le lieutenant de police a mis à l'école de la discrétion, sous les verroux de la Bastille, de prétendus novellistes, qui annonçaient tout simplement que la France allait être bientôt réduite à l'état de nation secondaire et disparaître à peu près de la carte d'Europe.

Ils ont pris le texte de cette belle prédiction dans un livre qui a pour titre *Révolution des provinces unies*, où se trouve ce passage :

« La France est menacée d'un démembrement considérable et prochain. »

C'est un Hollandais qui a écrit cette sottise. Il eût

Il y a des hommes qui vont toujours, soit en avant, soit en arrière. Celui-ci, de commis, devint ministre, et de ministre il est devenu théologien.

« Cette mutabilité d'emplois et de talents naît de l'envie démesurée qu'il a de faire parler de lui. Jamais il n'a pu prendre sur son caractère de se laisser oublier. Toujours il veut être sur le théâtre du monde, et peu lui importe le rôle qu'il joue, pourvu qu'il soit acteur.

« M. Necker est, je crois, le premier homme d'État qui, depuis la fondation de la monarchie, ait eu la maladie de la presse (1), à l'exemple de ces individus qui, n'ayant rien de mieux à faire, font de méchants livres. »

Pendant que des troubles agitent la province, les habitants de Paris continuent de se montrer avides de spectacles.

On va établir une nouvelle salle aux Tuileries, sous le nom de *Comédiens de Monsieur*.

Ils rivaliseront avec ceux de la Comédie-Française, dont on trouve la poche trop pleine.

Deux régiments de dragons doivent se rendre à Montpellier, car là-bas aussi le parlement se révolte. Un corps de troupes était également destiné à marcher sur Toulouse ; mais il paraît que la chose est suspendue, d'après l'avis du comte de Périgord.

M. le comte assure qu'il y aurait péril à mettre

(1) Il l'a communiquée à bien d'autres.

garnison dans les capitales du Haut et Bas-Languedoc : il craint sans doute de nourrir à ses dépens l'armée du roi.

Les nouvelles du Haut-Languedoc surtout ne sont pas rassurantes.

On écrit que l'ordre des avocats de Toulouse a délibéré de s'absenter du palais, tant que durera la disgrâce de M. de Catelan, leur chef. Aussi, puisque M. de Périgord craint les troupes, le parlement de Toulouse tout entier vient-il de recevoir l'ordre de se rendre à Versailles, non en poste, mais à petites journées.

Celui de Bordeaux a reçu la même injonction.

Les deux cours arriveront, l'une à la fin du mois, et l'autre vers le 10 du mois prochain.

Nous parlions dernièrement d'un rapport de M. d'Alembert qui lui avait mal réussi.

Un jour, nous écrit-on, il fut moins heureux encore avec madame de Forgeville, personne très-spirituelle, qui venait de bâiller pendant toute une séance académique, en écoutant M. d'Alembert lui-même analyser un livre d'Helvétius.

— A quoi peut servir la philosophie ? demanda-t-elle à l'académicien.

— Elle sert, Madame, répondit gravement d'Alembert, à couper la forêt des préjugés, afin de rendre facile aux hommes le chemin de la vertu.

— Ah ! très-bien, Monsieur, répondit la dame, je vois alors pourquoi l'on nous débite ici tant de fagots !

(La suite au prochain numéro.)

Il paraît que l'entente cordiale ne régnait pas précisément entre elle et sa belle-mère. On assure que la question religieuse était pour les deux femmes un sujet perpétuel de discorde. Catholique fervente, la reine Marie-Amélie ne s'était jamais consolée du mariage de son fils avec une luthérienne. Décidée à se retirer en Allemagne dans le duché de Saxe-Weimar, la princesse Hélène emmena ses deux enfants.

Le jeune comte de Paris eut pour précepteur M. Adolphe Régnier, de l'Institut.

Quand ses études littéraires furent terminées, il s'appliqua sérieusement aux sciences mathématiques, sous la direction de M. Baudouin, savant de mérite. De nombreux voyages complétèrent l'éducation du prince. Il put se familiariser avec les langues européennes, surtout avec la langue anglaise; car, après la mort de sa mère (1) il vint habiter Claremont et n'eut plus d'autre résidence.

En 1859, il fit un voyage en Orient avec son frère le duc de Chartres. La relation de ce voyage, due à la plume du comte de Paris lui-même, fut publiée en fragments par la presse de Londres, en 1864, sous ce titre: *Damas et le Liban, extraits d'un journal de voyage en Syrie.*

Nos deux frères partirent ensuite pour l'Amérique, accompagnés de leur oncle, le prince de Joinville, qui tenait à leur fournir l'occasion de faire leurs premières armes.

La guerre venait d'éclater aux Etats-Unis entre le Nord et le Sud. On admit les princes français dans l'armée fédérale, avec le titre de capitaine d'état-major. Mac-Clellan, général en chef de cette armée, les conduisit à sa suite pendant toute la campagne de 1862 contre Richmond. Ils assistèrent au siège d'York-Town, et aux batailles de Williamsburg, de Fair-Oaks et de Graines-Mill. Ce fut alors que le gouvernement de Napoléon III déclara la guerre au Mexique, et comme les Etats-Unis menaçaient de prendre fait et cause contre la France, les princes quittèrent le service et regagnèrent l'Europe.

Le comte de Paris est un écrivain distingué, comme son oncle d'Aumale; mais il

(1) La duchesse d'Orléans mourut en 1858.

couvre comme lui ses publications du voile du pseudonyme.

Ainsi la *Semaine de Noël dans la Lancashire*, publiée sous le nom d'Eugène Forcade par la *Revue des Deux-Mondes*, en février 1863, est l'œuvre du prince. C'est une remarquable appréciation de la crise cotonnière chez nos voisins les Anglais. De 1867 à 1869, il a donné au même recueil deux études fort curieuses, une *Lettre sur l'Allemagne nouvelle*, signée X. Raymond, et un article sur l'*Eglise d'Etat* et l'*Eglise libre en Irlande*, signé Laugel. Une de ses œuvres surtout mérite les plus grands éloges, comme netteté de conception et comme hauteur de vues; elle a pour titre: les *Associations ouvrières en Angleterre*. Ce volume — car c'est un volume in-octavo, — a eu de nombreuses éditions à Paris, et la traduction anglaise, allemande et espagnole s'en est immédiatement emparée.

Le 30 mai 1864, le comte de Paris s'unissait à sa cousine germaine, la princesse Marie-Isabelle, fille du duc de Montpensier. Il a deux enfants: une fille, Marie-Amélie-Louise-Hélène, et un fils, Louis-Philippe-Robert d'Orléans.

On peut dire du chef actuel de l'ancienne famille royale de Juillet qu'il possède au plus haut point les qualités de ses oncles et les vertus de son aïeule.

C'est une nature extrêmement honnête, une âme ferme, un cœur plein de droiture. Il n'est pas à craindre qu'il s'écarte jamais de la ligne la plus stricte du devoir, et il affirme à qui veut l'entendre que sous aucun prétexte, ni à aucun prix, il ne montera sur le trône avant le comte de Chambord.

La France lui sait gré de cette noble déclaration.

Princes d'Orléans, continuez de marcher dans la voie de la justice, restez fidèles à l'honneur, effacez jusqu'au souvenir des fautes et de l'ambition de vos ancêtres; aidez-nous à relever la grande pyramide monarchique, et que chacun reprenne son rang et sa place.

Dieu fera le reste.

EUGÈNE DE MIRECOURT.

Fin.

DÉPÊCHES

ET DERNIÈRES NOUVELLES.

2 mars.

La commission du projet Lefranc a discuté hier l'article premier.

De nombreux amendements sont présentés.

Certains journaux prétendent que le deuxième article serait abandonné, et le premier modifié.

40 h. 25.

Le *Journal officiel* publie ce matin la nomination de M. Fournier comme ministre de France auprès du roi d'Italie.

Un arrêté du ministre des travaux publics prolonge jusqu'au 31 mars les délais accordés aux chemins de fer pour les transports.

L'entente paraît établie entre le gouvernement et les députés catholiques au sujet de la discussion des pétitions relatives aux affaires de Rome.

Cette discussion arrive à l'ordre du jour de demain.

La nouvelle d'une entrevue de M. Thiers avec M. Gambetta est inexacte.

M. le comte de Chambord est allé à Bréda, dans le Brabant septentrional.

Le *Courrier de Bruxelles*, organe religieux, publie une Adresse au comte de Chambord, protestant contre les événements d'Anvers. Le *Courrier* invite le public à signer l'Adresse.

Pour les articles non signés: P. GODET.

SOUSCRIPTION PUBLIQUE

A 7,200 actions de 500 fr.

DE

LA VIGILANTE

Compagnie anonyme d'assurances contre l'incendie.

Capital: 5 millions.

Siège social: 3, place du Théâtre-Français, A PARIS.

CONSEIL D'ADMINISTRATION:

MM. LE C^e DE LA ROCHEFOUCAULT-LIANCOURT,

Administrateur de chemins de fer, *Président*;

BOURDET, O.^z, officier supérieur en retraite, *Vice-Président*;

DE MONTGAILLARD, ^z, ancien recteur d'Académie, officier de l'Université;

E. DE LA VILLEBRUNNE, directeur de la Compagnie;

LAURENCY, ancien négociant, commissaire des comptes de la Banque de chemins de fer d'intérêt local, *Secrétaire*.

La *Vigilante*, constituée au capital de un million de francs, le 9 septembre dernier, a commencé ses opérations dont l'importance l'oblige à augmenter le capital disponible.

En conséquence, l'Assemblée générale des actionnaires ayant décidé l'émission de la deuxième et dernière série des Actions, la souscription est de nouveau ouverte.

CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION

ON VERSE:

50 francs en souscrivant;

75 — au 20 mars prochain;

en tout 125 francs par Action, c'est-à-dire le quart, seul et unique versement qui doit être fait, selon toute probabilité, d'après les données connues.

Chaque Action donne droit à:

- 1° 5 % d'intérêt annuel;
 - 2° 75 % dans les bénéfices;
 - 3° Une part proportionnelle dans l'actif social.
- Les intérêts sont payables par semestre, A Paris, au siège de l'Administration, Et dans les départements, chez les représentants de la Compagnie.

LA SOUSCRIPTION EST OUVERTE

au siège de la Société,

3, place du Théâtre-Français, à Paris.

On peut souscrire par correspondance en envoyant à l'Administration le premier versement, soit 50 francs par Action demandée, en billets de banque, en chèques ou mandats de poste, à l'ordre de la *Vigilante*, ou bien verser à son crédit dans les succursales de la Banque de France.

Les Frères Mahon, médecins spéciaux des hop. de Paris, « obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. » — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'Hôtel d'Anjou, à Angers, de midi à 5 heures. Dépôt à Angers, à la pharmacie Ménière, place du Pilon. (6)

Saumur, imprimerie de P. GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 1^{er} MARS 1872.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.							
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.					
3 % jouissance 1 ^{er} janv. 71. . .	56 10	»	»	25	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	930	»	2 50	»	»	C. gén. Transatlantique, j. juill.	248 75	»	»	1 25
4 1/2 % jouiss. 22 septembre. . .	82	»	»	»	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov. . .	615	»	»	»	»	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	290	»	5 2	»
4 % jouissance 22 septembre. . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	526 25	»	»	»
5 % Emprunt	88 80	»	»	30	Crédit Foncier d'Autriche	215	»	»	»	»	Société autrichienne, j. janv. . .	962 50	»	»	»
Obligations du Trésor, t. payé. . .	425	»	»	»	»	»	»	»	»	»					
Dép. de la Seine, emprunt 1857 . . .	210	»	»	2 50	Charentes, 400 fr. p. j. août.	440	»	»	»	»					
Ville de Paris, oblig. 1855-1860 . . .	381 25	5	»	3 75	Est, jouissance nov.	486 25	1 25	5	»	»					
— 1865, 4 %	445	»	»	»	Paris-Lyon-Méditerran., j. nov.	875	»	»	»	»					
— 1869, 3 % t. payé.	269 50	»	»	1 50	Midi, jouissance juillet.	607 50	»	»	»	»	Orléans	295	»	»	»
— 1871, 3 % 70 fr. payé.	248	»	»	2	Nord, jouissance juillet.	955	»	15	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée.	289	»	»	»
— libéré	248	»	»	1 50	Orléans, jouissance octobre.	865	»	2 50	»	»	Est	280	»	»	»
Banque de France, j. juillet.	3600	»	»	»	Ouest, jouissance juillet, 65.	565	»	2 50	»	»	Nord	300	»	»	»
Comptoir d'escompte, j. août.	697 50	7 50	»	»	Vendée, 250 fr. p. jouiss. juill.	»	»	»	»	»	Ouest	287	»	»	»
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill. . .	501 25	»	»	3 65	Société parisienne du Gaz.	»	»	»	»	»	Midi	288 50	»	»	»
Crédit Foncier colonial, 250 fr. . . .	»	»	»	»	Société Immobilière, j. janv.	55	»	1 25	»	»	Deux-Charentes	288 75	»	»	»
											Vendée	272 50	»	»	»

GARE DE SAUMUR (Service d'hiver, 6 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 09 minutes du matin, express-poste.			
6 — 45 — — — — —			(s'arrête à Angers).
9 — 02 — — — — —			omnibus.
1 — 33 — — — — —			soir, —
4 — 13 — — — — —			express.
7 — 27 — — — — —			omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 03 minutes du matin, omnibus-mixte.			
8 — 20 — — — — —			omnibus.
9 — 50 — — — — —			express.
12 — 38 — — — — —			omnibus.
4 — 44 — — — — —			soir, —
10 — 30 — — — — —			express-poste.

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 43 s.

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

I. — Suivant acte passé devant M^e Jules-Alain Méhous et son collègue, notaires à Saumur, le vingt-quatre janvier mil huit cent soixante-douze, enregistré,

Il a été formé une société anonyme ayant pour objet la publication du journal *l'Echo de l'Ouest*.

La société prend la dénomination de *Société anonyme de l'Echo de l'Ouest*.

La durée de la société est de douze années à compter du jour de la constitution définitive, trois février mil huit cent soixante-douze. Son siège est à Saumur.

Le fonds social est de 25,000 fr., divisé en cent actions de 250 francs chacune, émises contre espèces.

La société est administrée par huit membres au plus, nommés par l'assemblée générale.

Le conseil a les pouvoirs les plus étendus pour les affaires de la so-

ciété, il peut même transiger, compromettre, donner tous désistements et main-levée avec ou sans paiements.

Un directeur pris dans le sein ou hors du conseil d'administration est nommé par le conseil.

Le directeur est chargé de l'administration courante et journalière de la société dans les limites déterminées par le conseil d'administration.

Il exécute les résolutions du conseil d'administration, lui rend compte de toutes les affaires et lui soumet toutes les propositions qu'exigent les intérêts de la société.

Dans le cas d'empêchement temporaire du directeur, le conseil d'administration désigne son remplaçant.

Les actions en justice, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société à la poursuite et diligence du conseil d'administration, l'un de ses délégués ou du directeur.

Le fond de réserve se compose de l'accumulation des sommes prélevées

sur les bénéfices annuels dans la proportion de cinq pour cent.

II. — Suivant acte passé devant ledit M^e Méhous et son collègue, le 28 janvier 1872, enregistré, le fondateur de ladite société anonyme a déclaré que les cent actions de ladite société qui étaient à émettre contre espèces, avaient été intégralement souscrites, et qu'il a été versé par chaque souscripteur une somme égale au quart du montant des actions par lui souscrites.

III. — Aux termes d'une délibération en date du trois février mil huit cent soixante-douze, dont l'expédition a été déposée chez M^e Méhous, suivant acte reçu par lui et son collègue le vingt-huit février mil huit cent soixante-douze, enregistré, l'assemblée générale des actionnaires de la société a vérifié par les membres de la commission provisoire la souscription des cent actions composant le capital social et le versement du quart sur chaque action;

Et a nommé pour composer le conseil d'administration:

MM. de Montlaur, de la Frégeolière, Chasseloup de Châtillon, l'abbé Pignon, Fernand Mayaud, Prieur-Duperray, Poisson et Ferbu.

En conséquence la société s'est trouvée définitivement constituée le 3 février 1872, date de ladite assemblée.

Rue Royale, n° 4, à Saumur.

VENTE EN GROS ET EN DÉTAIL

DE

Beaux Produits de l'Agriculture

Pommes du Canada franc de Rainette.

Vente au rabais de pommes piquées pour marmelades et confitures. Grande quantité de pommes de terre longues, excellente qualité, pour semence et cuisine.

Carottes à jus, qualité supérieure, pour cuisine et graines. S'adresser à M. PICHÉRIE-DUNAN, professeur d'Agriculture, rue Royale, n° 4, Saumur.